

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DVD 152** Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des transports FNAUT Ile-de-France.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 13 mai 2013 par l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France (n° Simpa : 5402 / n° dossier : 2013\_07228) sis 32 rue Raymond Losserand 75014 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Le texte de la dite convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.